# DESCRIPTION DU VÉLOMOTEUR Type D 75

**Construit par "Les Ateliers de la MOTOBÉCANE"**

16, Rue Lesault — 93 - PANTIN

R. C. Seine 54 B 7011

**Marque.** — MOTOBÉCANE. — **Type.** — D 75. — **Genre.** — VÉLOMOTEUR.
**Poids total en charge.** — 219 kg
**Nombre de places assises.** — 2.
**Nom et adresse du constructeur.** — Les Ateliers de la MOTOBÉCANE, 16, rue Lesault - PANTIN (Seine-St-Denis).

## I - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

**Nombre de roues.** — Deux.
**Roue motrice.** — Arrière.
**Constitution du cadre.** — Cadre coque en tôle emboutie soudée.
**Fourche.** — Télescopique.
**Roues.** — A rayons, munies de pneumatiques de 2,75×17.
**Emplacement et disposition du moteur.** — A la partie inférieure du cadre.

## II - DIMENSIONS ET POIDS

**Empattement extrême.** — 1,19 m.
**Dimensions maxima du véhicule.** — Longueur 1,80 m. - Largeur 0,60 m.
**Hauteur libre au-dessus du sol.** — 0,11 m.
**Poids du véhicule.** — 63 kg.
**Poids total en charge.** — 219 kg.

## III - MOTEUR

**Type.** — A explosion. — Cycle à 2 temps. — Monocylindrique.
**Alésage.** — 47 mm — **Course.** — 41,8 mm. **Cylindrée.** — 72,521 cm3.
**Taux de compression.** — 10
**Puissance administrative.** — 1 CV.
**Carburant normalement utilisé.** — Mélange essence-huile 2 temps.
**Réservoir.** — Contenance 8,8 litres. Fermé par un bouchon expandeur.
**Régime de rotation du moteur.** — Maximum 7.000 t/mn. Correspondant au couple maximum 4.000 t/mn. Correspondant à la puissance maximum 7.000 t/mn.
**Echappement.** — Un tube de longueur 370 mm, de diamètre intérieur 26 mm débouche dans un pot de forme générale allongée, d'un volume égal à 1,600 litre. Le pot contient un tube et 3 diaphragmes délimitant 4 chambres de détente. Le volume total du dispositif d'échappement est d'environ 1,8 litre.
Le niveau sonore des bruits mesuré suivant les prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 25 octobre 1962, est de 79 dBA.
**Alimentation du moteur.** — Carburateur GURTNER à passage de 16 mm. A niveau constant commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé par un levier au guidon, à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'admission.
**Allumage.** — Par volant magnétique NOVI.
**Graissage.** — Par mélange d'huile à l'essence.
**Refroidissement.** — Par air.
**Mise en marche.** — Par kick starter.

## IV - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

**Embrayage.** — A disque unique, travaillant à sec, commandé par levier au guidon à main gauche.
**Démultiplication primaire.** — Une poulie solidaire de l'arbre moteur entraîne par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 14×7,6 une poulie réceptrice solidaire du primaire de la boîte de vitesses.
**Boîte de vitesse.** — A 5 vitesses, toujours en prise, commandées par sélecteur au pied droit. On monte les vitesses en déplaçant le levier vers le haut. Le point mort est situé entre la 1re et la 2me vitesse.
**Démultiplication secondaire.** — Un pignon de 13 dents, solidaire de l'arbre de sortie de la boîte de vitesses, entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7, une roue de 40 dents solidaire de la roue arrière.

| Combinaison de vitesses | Démultiplication primaire | Rapport de la boîte | Démultiplication secondaire | Démultiplication totale | Combinaison de vitesses | Démultiplication primaire | Rapport de la boîte | Démultiplication secondaire | Démultiplication totale |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1re | $\frac{180,5}{70,6} = 2,557$ | $\frac{48}{11}$ | $\frac{40}{13}$ | 34,4 | 4me | | $\frac{35}{25}$ | | 11 |
| 2me | | $\frac{43}{16}$ | | 21,1 | 5me | | $\frac{32}{27}$ | | 9,4 |
| 3me | | $\frac{39}{21}$ | | 14,6 | | | | | |

Avec des pneumatiques de 2,75×17 dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,73 m. au régime de 1.000 t/mn., la vitesse atteinte est de :

| Combinaison des vitesses | Vitesse en km/h. | Combinaison des vitesses | Vitesse en km/h. |
|---|---|---|---|
| 1re | 3,01 | 4me | 9,43 |
| 2me | 4,92 | 5me | 11,1 |
| 3me | 7,07 | | |

Au régime maximum du moteur sur route, la vitesse maximum du véhicule ressort à 77,7 km/h environ.

## V - SUSPENSION

**Avant.** — Fourche télescopique.
**Arrière.** — A bras oscillant, avec amortisseurs télescopiques hydrauliques.

## VI - FREINAGE

**Frein avant.** — A tambour, avec segments intérieurs, de diamètre 100 mm commandé par câble et levier à main droite. Les mâchoires sont munies de garnitures en férodo, de largeur 23 mm. La surface active de l'ensemble des deux garnitures est de 36 cm².

**Frein arrière.** — A tambour, avec segments intérieurs, de diamètre 115 mm commandé par le pied gauche, par tringle. Les mâchoires sont munies de garnitures en férodo, de largeur 23 mm. La surface active de l'ensemble des garnitures est de 40 cm²

## VII - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Le volant magnétique alimente sous 6 volts un phare rectangulaire de 130 mm × 75 mm réglable en orientation, comportant : Un feu de route. Un feu de croisement, type agréé sous le nº ABTP 569. Un feu de position.
Le volant magnétique alimente en outre, un feu rouge arrière.
Le commutateur est sur le phare, l'inverseur au guidon à main gauche.
Le véhicule est muni d'un avertisseur sonore agréé sous le nº TPAVM 312.
Le véhicule est muni d'un catadioptre agréé sous le nº TPV 320.

## VIII - DIVERS

Le véhicule est muni d'un antiparasite agréé pour lui par l'Administration.
Le véhicule est muni d'un miroir rétroviseur.
Le véhicule est muni d'une plaque d'immatriculation arrière avec dispositif d'éclairage.
Le véhicule est muni d'une plaque de constructeur portant le nom du constructeur, l'indication du type, le numéro d'ordre dans la série du type et l'indication de la cylindrée. Cette plaque est fixée sur la coque au-dessous de la selle, à droite.
L'indication du type et le numéro d'ordre dans la série du type sont frappés sur la partie inférieure droite du cadre servant à la fixation de la boîte. Ces indications sont encadrées par le poinçon du constructeur.
Le numérotage dans la série du type a commencé au nº 750.000.

## PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant du constructeur, le 7 Août 1968, que le véhicule Nº 750.000, à moteur Nº 697 9067, ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOBÉCANE type D. 75 satisfait aux dispositions des articles R104, R169, R170 et R172 à R183, en ce qui concerne pour l'article R182 l'application de l'article R97, du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu et approuvé :
Enregistré sous le nº AU-981-68
A Paris, le 9 décembre 1968
L'Ingénieur en Chef des Mines,
(Signé : PROUST)

Vu :
Paris, le 9 décembre 1968
L'Ingénieur des Mines,
(Signé : GAUVIN)

A Paris, le 9 décembre 1968
L'Ingénieur des T.P.E. (mines)
(Signé : HAZOTTE)

## CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Nous soussignés, "Les Ateliers de la MOTOBÉCANE" 16, rue Lesault, PANTIN (Seine-Saint-Denis), constructeur, certifions : a) que le véhicule :

| | |
|---|---|
| 1 Genre : Vélomoteur. | 6 Puissance administrative : 1 CV |
| 2 Marque : Motobécane. | 7 Carrosserie : |
| 3 Type : D 75 | 8 Nombre de places assises : 2 |
| 4 Nº dans la série du type : | 9 Charge utile : |
| cadre ..... moteur ..... | 10 Poids à vide : 63 kg |
| 5 Source d'énergie : Mélange d'essence et d'huile 2 temps | 11 Poids total autorisé en charge : 219 kg |
| 5 bis Cylindrée (en cm³) : 72,521 cm³ | du véhicule isolé : d'un ensemble : |
| 2 ou 4 temps : 2 temps. | |

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le .....

pour être livré à .....

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.

ATELIERS MOTOBÉCANE FEUILLE DES MINES

Fait à .....

(Signature)

ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE FEUILLE MINES PANTIN

"Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture".